

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère public du canton de Neuchâtel communique :

A la suite des révélations faites par un employé anonyme de la Poste suisse au Téléjournal du 19 novembre 2019 à propos de la découverte, « dans deux boîtes postales d'un petit village de Suisse romande », d'environ quatre cents bulletins de vote relatifs au scrutin de la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg du 16 novembre dernier, le Comité coopératif Migros Neuchâtel-Fribourg a déposé une plainte contre inconnu auprès du parquet général. Ce dernier s'est saisi et a ordonné la mise en sûreté de la totalité des bulletins de vote reçus par le bureau de dépouillement.

Les actes d'enquêtes nécessaires seront par ailleurs ordonnés à bref délai.

Neuchâtel, le 20 novembre 2019

Le procureur général

Pierre Aubert

